

ADHÉRER AU CAUE 93

Adhérer c'est soutenir le CAUE dans ses missions de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Adhérer au CAUE 93 c'est :

- Soutenir notre action
- Être tenu informé de notre activité
- Participer à nos manifestations
- Être partie prenante de notre vie associative

Votre adhésion soutient l'action engagée par le CAUE auprès de tous les publics du département de Seine-Saint-Denis et contribue à la poursuite de notre activité et à la consolidation de notre association.

« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et de l'environnement. »

« Il contribue directement ou indirectement à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

« Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant... »

« Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture, d'environnement... »

Extrait de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977

BAREME DES ADHESIONS

• Particuliers :	20 €
• Associations/organisme divers :	30 €
• Collectivités / bailleurs de logements sociaux	200 €
• Etablissements publics territoriaux :	500 €

Le montant de la cotisation peut être inclus dans la participation financière d'une mission